

Entreprises et groupes d'entreprises

La liste des documents composant le dossier de demande de certificat qualification et de classification professionnelles des entreprises et groupes d'entreprises permettant leur identification doit contenir les pièces suivantes :

- Un formulaire de demande fourni par l'administration dûment renseigné et visé par le gérant ;
- Une déclaration annuelle des salaires (DAS) composée du bordereau de la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) et de la liste des salariés visée par le gérant ;
- Des copies des diplômes universitaires, attestations et certificats du personnel composant l'encadrement technique, administratif et financier de l'entreprise et du groupe d'entreprises ;
- Des copies des diplômes, attestations et/ou contrats d'apprentissage, des cinq (5) dernières années, du personnel issu des établissements de formation et de l'enseignement professionnels ;
- Des copies des diplômes et attestations des formations, de perfectionnement et de recyclage réalisés durant les cinq (5) dernières années au profit du personnel recruté et déclaré à la caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) ;
- Un rapport des moyens matériels propres et/ou mobilisables valorisés d'intervention de l'entreprise et/ou groupe d'entreprises, par famille, établi par un expert dûment habilité dans le domaine ;
- Une copie de l'extrait du registre de commerce ;
- Une copie des statuts pour les personnes morales ;
- Une copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du centre national du registre de commerce (CNRC) pour les personnes morales ;
- Une attestation fiscale (C20) mentionnant les chiffres d'affaires relatifs à la production vendue des trois (3) derniers exercices précédant l'année du dépôt de la demande de certificat ;
- Des copies des attestations de bonne exécution, délivrées par les maitres d'ouvrages publics et/ou privés au cours des cinq (5) dernières années. Pour le cas de la sous-traitance, les attestations de bonne exécution doivent être munies de pièces justificatives nécessaires ;
- Une attestation d'affiliation et de mise à jour, délivrées par les caisses de sécurité sociale de l'année de dépôt de demande du certificat (la caisse nationale des assurances sociales

des travailleurs salariés CNAS, la caisse nationale de sécurité sociale des non-salariés CASNOS et la caisse nationale des congés payés et du chômage-intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique CACOBATPH) ;

- Une copie du dernier certificat de qualification et de classification professionnelles de l'entreprise ou du groupe d'entreprises ;
- Un extrait de rôle en cours de validité ».